

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. MAURY, P. ANTOINE, S. THIEBAUT.

VILLE DE PULNOY
CR N°2010-50/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 27 AVRIL 2010

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI
PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER SIMON GEORGES
VULCANO CHABOD MASSON GOUDOUT MICHEL

Excusés :

S. DUSSIAUX a donné pouvoir à M. ROYER pour les 3 premières délibérations
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
D. PELTIER a donné pouvoir à JF PICCOLI
A. CASTELA a donné pouvoir à D. FEUILTAINE
D. DEVITERNE a donné pouvoir à N. GOUDOUT
A. FROMENT a donné pouvoir à G. ROYER
P. KERE
S. JACQUIER-ROUX

Secrétaire : G. NICOLA

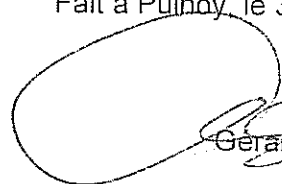
SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2010 : JM Michel demande à qui la subvention pour la Vendée a-t-elle été versée. Le Maire répond que la subvention a été versée à l'association « Carrefour des Communes », qui centralise les subventions des collectivités locales. G Nicola : page 3 du compte-rendu, concernant les dépenses d'investissement, à la place de « déficit antérieur reporté : 18 200 € », il faut lire « opération 13, hôtel de ville 18 200 € ».
Modification des commissions municipales	Le Maire explique que suite à deux changements de délégation, il convient de modifier les commissions 2 et 3. D. Peltier siège désormais dans la 2 ^{ème} commission et N. Chabod dans la 3 ^{ème} . Votes : 2 abstentions (N. Goudout et D. Deviterne par pouvoir) 23 pour
Commission communautaire « compétitivité et attractivité du territoire » : modification des représentants communaux	Le Maire propose de nommer A. André titulaire et M. Vulcano suppléante de la commission communautaire « compétitivité et attractivité du territoire ». Votes : 2 abstentions (N. Goudout et D. Deviterne par pouvoir) 23 pour
Relais d'assistantes maternelles : convention d'objectifs et de financement entre la ville de Pulnoy et la Caisse d'Allocations Familiales	G. Nicola donne lecture du projet de délibération. Le Maire confirme le rôle majeur de la Caisse d'Allocations Familiales dans les projets petite enfance. La création du Relais d'Assistantes Maternelles a été une expérience tentée par la ville de Pulnoy il y a plusieurs années et qui se justifie complètement aujourd'hui. M. Piccoli rappelle que la CAF finance également le RAM au titre du Contrat Enfance Jeunesse. N. Goudout suggère de solliciter la CAF pour les frais d'encadrement pendant la pause méridienne lorsque la cantine fonctionnera à la rentrée. M. Piccoli répond qu'il est en effet prévu de demander une aide de la CAF, qui sera de 0,46€ par enfant de maternelle. Votes : à l'unanimité

	<p>Arrivée de S. Dussiaux à 18h50.</p>
<p>Marché de réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents en vue de la construction d'un CLSH et d'une cantine scolaire : avenant n° 2 au lot n° 6 (menuiseries intérieures)</p>	<p>F. Perrollaz donne lecture du projet de délibération. Votes : à l'unanimité</p>
<p>Attribution des subventions aux associations : - association à critères - associations sociales hors critères - autres associations hors critères</p>	<p>D. Feuiltaine présente le montant des subventions attribuées aux associations soumises aux critères délibérés le 4 février dernier et le montant des subventions aux associations hors critères. M. Royer présente le montant des subventions attribuées aux associations pulnéennes et extérieures œuvrant dans le domaine social.</p> <p>N. Goudout explique que le système des critères lui convient globalement mais trouve qu'il est dommage que l'association des Seniors n'y soit pas soumise. Cette association œuvre en effet dans le domaine social. Le Maire répond que le dispositif « critères » est mis en place pour les subventions de fonctionnement. Or, la subvention attribuée aux Seniors est versée sur justificatif. Aucune subvention de fonctionnement n'est versée.</p> <p>JM Michel souhaite intervenir sur la Chorale aux 4 Vents. En 2009, une subvention de 1 000 € a été versée pour un voyage en Ukraine, qui n'a finalement pas eu lieu. D. Feuiltaine répond que ce genre de subvention exceptionnelle n'est versé que sur justificatif. Si le voyage n'a pas eu lieu, la subvention n'a pas été versée. JM Michel précise que le tableau distribué lors de la réunion « toutes commissions » fait état, dans la colonne « subvention octroyée » d'une subvention de 1 000 €. Le Maire répond que la subvention a été votée (subvention octroyée) mais pas versée.</p> <p>JM Michel souhaite intervenir sur l'Association Familles Rurales, qui demande une subvention de 13 555 €. Or, à l'examen des comptes de cette association, l'on constate qu'elle dispose de 80 000 € de fonds propres : compte courant, SICAV etc.</p> <p>M. Piccoli répond que ce fonds de roulement est indispensable pour pouvoir payer les salariés de l'association. Le Maire ajoute que toutes les associations proposant ce type d'activités à destination des enfants ont besoin de trésorerie. En effet, il y a toujours un décalage entre le paiement des salaires des animateurs et le versement des financements par la CAF. Ce fonds de roulement est à la hauteur du budget de l'association.</p> <p>M. Royer précise que le versement des cotisations « enfants » est parfois effectué avec retard, du fait de situations financières parfois difficiles.</p> <p>JM Michel demande comment peut être « récupéré » l'argent de l'association, en cas de problème. Le Maire répond que les sommes sont reversées soit à l'AFR nationale soit aux associations offrant le même type d'activités enfance, petite enfance sur la commune. Le Maire invite JM Michel à se rapprocher des services préfectoraux pour connaître parfaitement le fonctionnement associatif.</p> <p>Votes : l'unanimité</p>

<p>Dossiers de demande de subventions de particuliers au titre des économies d'énergie</p>	<p>JM Heinly donne lecture du projet de délibération. Votes : à l'unanimité</p>
<p>Information : projet des logements locatifs et accession sociale rue de la République</p>	<p>JM Heinly donne lecture du document porté à connaissance de l'assemblée. N. Goudout demande si les 2 logements en accession sociale sont prévus dans les collectifs. JM Heinly répond par la négative. L'entrée de ces 2 pavillons se fera rue de Nancy. N. Goudout demande si les jeunes ménages primo-accédants pourront rester dans les logements, puisque l'on parle de parcours résidentiel. Le Maire répond que oui. Une accession de ce type peut être un bon tremplin pour un jeune couple. JM Michel demande si les personnes célibataires pourront prétendre à acheter ces pavillons. JM Heinly répond que les célibataires n'entrent pas dans les critères. Avis favorable à l'unanimité</p>
<p>Information : fourniture et livraison des repas pour les cantines scolaires : attribution du marché à A.P.I. restauration de Vandoeuvre-les-Nancy</p>	<p>M. Piccoli donne lecture du document porté à connaissance de l'assemblée et donne des explications sur le choix du prestataire retenu : API restauration de Vandoeuvre les Nancy. Les critères retenus dans le cahier des charges étaient : le prix, la qualité (grammage, composition des menus), les animations proposées, les formations à destination du personnel et le système d'évaluation de la prestation au cours de l'exécution du marché. Le prestataire retenu propose 20% de produits bio et 80% de produits frais locaux quotidiennement. Il a aussi un bon vecteur de communication des menus et de sa façon de travailler : BD distribuées aux enfants, site internet ... P. Broussier ajoute qu'un point important évoqué en commission a été le recyclage des barquettes de livraison des repas. API récupère les barquettes rincées alors que les 2 autres candidats proposaient des barquettes jetables. N. Goudout suggère de proposer une journée portes-ouvertes pour que les parents puissent tester les repas fournis. M. Piccoli répond qu'une journée portes-ouvertes est prévue. Le Maire informe l'assemblée que lors de la prochaine réunion du conseil municipal du mois de mai, une délibération concernant les prix avec l'application de quotients familiaux sera proposée.</p>
<p>Information : construction de la cantine du groupe scolaire de la Masserine : attribution du marché à Euromodules de Faulquemont (57)</p>	<p>F. Perrollaz donne lecture du document porté à connaissance de l'assemblée. Avant de clore la séance, le Maire souhaite revenir sur le courrier envoyé aux parents des enfants scolarisés, afin de recenser les effectifs potentiellement intéressés par la cantine. Le taux de non-réponse est très important. JM Michel intervient en expliquant que les parents qui ont jusque-là fait appel à une assistante maternelle se sont peut-être abstenus car ils souhaitent maintenir ce mode de garde. M. Piccoli constate que les parents réclament souvent à corps et à cri des cantines, des gardes périscolaires mais ne répondent pas aux questionnaires de recensement.</p>

Fait à Pulnoy, le 3 mai 2010

Le Maire,



Gérard ROYER

